



Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 juin 2006

PRESIDENT : Monsieur Etienne PINTE

Sont présents :

M. Alain-Louis MIE (représentant Mme Michèle BROSSARD), M. Daniel MERTIAN de MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE (à partir de la délibération n°2006 06 02), Mme Monique LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER (à partir de la délibération n°2006 06 02), M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN, M. Hervé HOCQUARD, M. Alain RUBY, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Marie URLACHER (représentant de M. Jean-Claude BOSONNET à partir de la délibération n°2006 06 02), Mme Dominique CONORT (à partir de la délibération n°2006 06 02), M. Marc BODIN, M. Alain DELLAC, M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN (à partir de la délibération n°2006 06 02), M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, Mme Gaétane DESJARDINS, M. Jean Martel PICUT, M. Claude BANCILHON, M. Thierry LEGIRET, M. Gérard MEZZADRI, M. Alain FONTAINE, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Pierre LESTRADE.

Absent(s) excusé(s)

Mme Michèle BROSSARD représentée par M. Alain-Louis MIE
M. Georges DUTRUC-ROSSET
M. Jean-Claude BOSONNET représenté par M. Jean-Marie URLACHER

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance M. Gilles PANCHER

Date de convocation : 21 juin 2006

Date d'affichage de la convocation : 21 juin 2006

Nombre de conseillers en exercice : 30

Nombre de membres présents : 29

N° de l'ordre du jour :

2006.06.11 Avis du Grand Parc sur les projets de décrets créant l'Etablissement Public Foncier des Yvelines et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France.

- MME. BROSSARD, rapporteur donne lecture de la délibération.

Un établissement public foncier des Yvelines et un établissement public foncier d'Ile-de-France sont en cours de création. Ils doivent faciliter la mise en œuvre de projets urbains, de



politiques locales de l'habitat, d'activités économiques, d'actions de tourisme ou de loisirs, de protection du patrimoine naturel ou urbain.

Ces établissements publics à caractère industriel et commercial seront habilités :

- à procéder à toutes les acquisitions foncières et opérations immobilières et foncières de nature à faciliter l'aménagement au sens de l'article L.300-1 du code de l'urbanisme,
- à procéder à la réalisation des études et travaux nécessaires à l'accomplissement des missions définies ci-dessus et, le cas échéant, à participer à leur financement.

L'établissement public foncier des Yvelines pourra agir dans l'ensemble du territoire du Grand Parc, y compris la commune de Bièvres. Il pourra également confier certaines missions à l'établissement public foncier de la région Ile-de-France par convention.

A la demande des collectivités locales concernées, ces outils permettront d'acquérir des terrains pour concrétiser une stratégie de maîtrise foncière de moyen et long terme. Ils compléteront les actions locales de développement de l'habitat ou d'activités économiques des communes du Grand Parc.

Les statuts de la communauté de communes, qui avaient initialement prévus la réalisation de réserves foncières pour réaliser des logements sociaux, ont été adaptés à cette situation nouvelle.

En application de l'article L.321-3 du code de l'urbanisme, le Préfet des Yvelines et le Préfet de la région Ile-de-France, sollicitent l'avis du Grand Parc sur les projets de décrets créant l'Etablissement Public Foncier des Yvelines et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Communautaire,

1. *donne un avis favorable au projet de décret créant « l'Etablissement Public Foncier des Yvelines »,*
2. *donne un avis favorable au projet de décret créant « l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France ».*

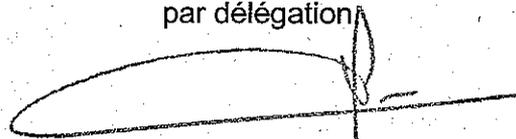
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 29

Suffrages exprimés : 29 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
par délégation



Pascal Guéant
Directeur général des services

PREF 75

210708